Outils spécifiques de soutien à la culture
selon l'ordonnance COVID-19 Culture

27.03.2020

entreprise culturelle

aide d'urgence pour les entreprises culturelles à but non lucratif

Prêts remboursable sans intérêts.
- 30% maximum des revenus aux derniers comptes annuels révisés.
- Les subventions des pouvoirs publics sont déduites des revenus définis.
- Les garanties en cas de déficits octroyées par les pouvoirs publics ne sont pas déduites

Contact
Service de la culture du canton de Neuchâtel, formulaire disponible début avril.

indemnisation de pertes financières

Les entreprises culturelles - qu'elles soient à but lucratif ou non - peuvent demander des aides financières pour pallier les pertes qui résultent de l'annulation ou du report de manifestations ou de projets ou de la fermeture d'entreprises.
- 80% maxiumum des pertes subies (charges).
- Le potentiel manque à gagner n'est pas indemnisé (produits).

Contact
Service de la culture du canton de Neuchâtel, formulaire disponible début avril.

acteur et actrice culturel-le

aide d'urgence

Avez-vous déposé une demande APG?

non

Contactez votre caisse de compensation. L'aide d'urgence n'est disponible qu'après la demande d'APG effectuée.

oui

Aide d'urgence non remboursable pour couvrir les frais d'entretien immédiats durant trois mois maximum.
- 196 francs par jour maximum.
- Le montant est calculé à partir de la dernière évaluation de l'impôt fédéral direct.

Contact
Les demandes sont à adresser à l'association Suisseculture Sociale.

indemnisation de pertes financières

Aides financières pour pallier les pertes qui résultent de l'annulation ou du report de manifestations ou de projets ou de la fermeture d'entreprises.
- 80% maxiumum des pertes subies (charges).
- Le potentiel manque à gagner n'est pas indemnisé (produits).

Contact
Service de la culture du canton de Neuchâtel, formulaire disponible début avril.

association culturelle non professionnelle

aide financière

Aide financière pour pallier les pertes qui résultent de l'annulation ou du report de manifestations et de projets.
- 10'000 francs maximum.
- Le montant du soutien est déterminé par le nombre d'actifs représentés.

Contact
Les aides financières peuvent être sollicitées auprès des associations nationales faîtières.